



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le jeudi 18 septembre 2025 à 19 h 00 à la salle Laurent-Brisebois située au 765 chemin de Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
---	-------------------

Formant quorum sous la présidence de madame Catherine Hamé, mairesse.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 00, la mairesse déclare la séance ouverte.

8655-09-25 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Exercice du droit de préemption visant le lot 1 922 202 du cadastre du Québec
- 4.0 Abolition de la Politique relative à la prise en charge des voies de circulation privées par la Municipalité ou la priorisation de l'asphaltage de certains chemins publics
- 5.0 Approbation de factures
- 6.0 Période de questions
- 7.0 Levée de la séance extraordinaire

UN AMENDEMENT À L'ORDRE DU JOUR EST PROPOSÉ.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER de retirer le point 4.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du 18 septembre 2025

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**LES CONSEILLERS VOTENT DÉSORMAIS SUR L'ORDRE DU JOUR TEL
QU'AMENDÉ.**

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

CONTRE :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8656-09-25

3.0

**Exercice du droit de préemption visant le lot 1 922 202 du cadastre du
Québec**

ATTENDU l'adoption du Règlement 604-2023 visant l'exercice du droit de
préemption selon les articles 1104.1 et suivants du *Code municipal du
Québec* ;

ATTENDU QU'un avis d'assujettissement au droit de préemption a été inscrit
à l'égard du lot 1 922 202 du Cadastre du Québec, circonscription foncière
de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le 9 septembre 2025 un avis d'intention
d'aliéner indiquant que le propriétaire avait une offre d'achat acceptée à
l'égard du lot 1 922 202 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit d'ici le 9 novembre 2025 notifier au
propriétaire son intention d'exercer son droit de préemption et d'acquérir le
lot 1 922 202 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
qui est assujetti.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

Que la Municipalité notifie au propriétaire du lot 1 922 202 du cadastre du
Québec, circonscription foncière de Terrebonne, son intention d'exercer son
droit de préemption et d'acquérir le lot 1 922 202 au prix et aux conditions
énoncées dans l'avis d'intention d'aliéner et à l'offre d'achat acceptée et
signée par le propriétaire en date du 7 septembre 2025 ;

De mandater les professionnels requis aux fins de réaliser la transaction du
lot 1 922 202 ;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale, ou en leur absence, le maire
suppléant et la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la
Municipalité, tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la
présente résolution.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du 18 septembre 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

**LA MAIRESSE SE PRÉVAUT DE SON DROIT DE VETO SELON
L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC (CM).**

La somme sera imputée au surplus non affecté.

4.0 Point retiré

8657-09-25

5.0 Approbation de factures

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, CONSEILLER

D'accepter la liste des factures payées au 18 septembre 2025 pour un montant de 548 535,90 \$.

Dépôts directs numéros : 3012.

D'accepter la liste des factures à payer au 18 septembre 2025 pour un montant de 59 285,20 \$.

Chèques numéros : 21424 à 21425 ;

Dépôts directs numéros : 3005 à 3011 ;

Prélèvements bancaires numéros : 3329 à 3371.

POUR :

Monsieur John Dalzell, conseiller

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

Madame Caroline Desrosiers, conseillère

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LA
MAIRESSE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

19 h 12 Madame Caroline Desrosiers, conseillère quitte la séance extraordinaire.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 H 12 et s'est terminée à 19 H 23.

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller propose la levée de la séance extraordinaire.

Catherine Hamé
Mairesse

Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, Catherine Hamé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.